



**PACTE D'AMITIÉ ET DE COOPÉRATION
ENTRE LA VILLE DE PARIS
ET LA VILLE DE QUÉBEC**

2023 - 2026

PARIS - MERCREDI 26 AVRIL 2023

PACTE D'AMITIÉ ET DE COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DE PARIS ET LA VILLE DE QUÉBEC 2023 - 2026

Considérant les liens historiques qui unissent la Ville de Paris et la Ville de Québec et qui sont à l'origine de la création en 1979 de l'Association internationale des maires francophones (AIMF), à l'initiative des deux villes.

Considérant la formalisation récurrente de ces relations privilégiées entre la Ville de Paris et la Ville de Québec, à travers un Protocole de Collaboration, signé les 7 et 21 octobre 1996, un Accord d'Amitié et de Coopération, conclu le 5 septembre 2003, un Mémoire de Coopération en date du 15 février 2009, ainsi que par différents protocoles triennaux de collaboration définissant les thèmes prioritaires des échanges entre les deux villes ;

Considérant la volonté commune de la Ville de Paris et de la Ville de Québec de renforcer leur coopération en tenant compte des nouveaux enjeux et priorités partagés par les deux villes ;

Anne Hidalgo, Maire de Paris et **Bruno Marchand**, Maire de Québec,

Conviennent, de la signature d'un nouveau Pacte d'Amitié et de Coopération qui favorisera l'intensification de leurs échanges de bonnes pratiques et la mise en œuvre de projets concrets de coopération.

ARTICLE 1 - DOMAINES DE COLLABORATION

Paris et Québec placent la transition écologique au cœur de leurs priorités et les deux villes sont résolument engagées dans la mise en œuvre de politiques publiques innovantes au bénéfice de leurs populations. C'est dans cet esprit que les deux villes conviennent d'encourager, de soutenir et d'accroître leurs échanges, en particulier dans les domaines suivants:

- Économie sociale et solidaire : en vue de promouvoir des modes de vie et de consommation plus responsables et plus respectueux de l'environnement, tout en favorisant les solidarités et l'inclusion.
- Transition écologique, développement économique et entrepreneuriat, tourisme durable : en renforçant les politiques publiques et le soutien aux acteurs et partenaires locaux, dans un objectif de transformation durable de la ville.
- Mobilités : au regard de la forte mobilisation des deux villes sur les mobilités, et tout particulièrement sur le développement des transports en commun non polluants et des mobilités douces, les échanges d'expertise et de bonnes pratiques seront renforcés.
- Enseignement supérieur et recherche : dans deux villes reconnues pour la diversité et la qualité des offres dans ces domaines ; des échanges et accueil croisés pourront être favorisés dans un esprit d'enrichissement mutuel.

- Culture et Francophonie : en soulignant les valeurs partagées de la langue française et de la Francophonie, ainsi que les multiples collaborations existantes entre les partenaires culturels des deux villes.

ARTICLE 2 - OUTILS ET PARTENARIATS

Afin de mener à bien cette coopération, la Ville de Paris et la Ville de Québec s'engagent à favoriser les échanges d'expériences et d'expertises dans les domaines énumérés à l'article 1 ainsi qu'à mobiliser les ressources nécessaires (humaines et techniques) pour la mise en œuvre de ce Pacte d'amitié et de coopération.

ARTICLE 3 - MODALITÉS ADMINISTRATIVES

Les modalités de prise en charge des frais relatifs à la définition et l'exécution des missions des deux collectivités, des frais de transport et de séjour, et de la durée de chaque mission d'expertise des agents de la Ville de Paris et de la Ville de Québec seront fixés d'un commun accord, au cas par cas. Lorsque cela sera possible, le cofinancement de ces missions via des partenaires et bailleurs sera recherché.

Sous réserve de dispositions qui pourraient être nécessaires à la sauvegarde du caractère confidentiel de certains documents et informations, les parties procéderont, en tant que de besoin, à des échanges d'informations et de documents concernant leur coopération.

ARTICLE 4 - MISE EN ŒUVRE

La Délégation générale des relations internationales de la Ville de Paris (DGRI) et le Bureau des relations internationales de la Ville de Québec seront chargés du suivi des programmes de coopération et d'échanges qui seront mis en œuvre sur la base de ce Pacte.

Paris, le 26 avril 2023



Anne HIDALGO
Maire de Paris



Bruno MARCHAND
Maire de Québec